

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, les demandeurs, la Municipalité de Sainte-Croix et Ultima immobilier Inc. ont déposé une demande pour une propriété située sur la rue Demers, lots 6 366 582 à 6 366 584, lots projetés, 6 615 355 à 6 615 357, dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 4.2, cette demande vise à permettre la construction d'immeubles multifamiliaux avec une hauteur de 12,6 mètres au lieu de 10,0 mètres tel que prescrit par la réglementation en vigueur.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 2 avril 2024, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Dérogation mineure pour permettre une hauteur de 12,6 mètres pour des immeubles multifamiliaux sur la rue Demers.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce quatorzième jour du mois de mars en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le quatorzième jour de mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de mars en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier